



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pays et territoires d'outre-mer

Question écrite n° 38593

Texte de la question

M Michel Renard appelle l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur l'absence de données statistiques et de références sur les départements français d'outre-mer dans bon nombre de documents étudiés et diffusés par la CEE, notamment l'annuaire statistique sur les régions européennes (Eurostat), ou encore le rapport sur la situation socio-économique des régions européennes examine tous les deux ans par le Conseil des ministres de la Communauté. En outre, la nomenclature des régions communautaires dite NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques) ne comprend nullement nos régions d'outre-mer en tant que telles. Il lui rappelle qu'en vertu du Traité de Rome, et comme a eu l'occasion de le rappeler la Cour de justice des Communautés européennes dans son arrêt Hansen de 1978, les DOM font partie intégrante de la Communauté. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour pallier ces lacunes.

Données clés

Auteur : [M. Renard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38593

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1335